

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 8 (1981)
Heft: 4

Rubrik: Communications du Secrétariat des Suisses résidant à l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Où vivent-ils?

Les organes officiels à l'étranger recensent tous les trois ans le nombre des Suisses et des Suissesses résidant à l'étranger. Ces données statistiques ont été rassemblées par l'office fédéral pour les étrangers et donnent un aperçu intéressant mais il faut être prudent quant à leur interprétation. En comparaison avec l'année 1977, le nombre total des Suisses vivant à l'étranger a de nouveau augmenté de 4% c'est-à-dire qu'ils sont maintenant 354 232 personnes. Cet accroissement est dû à l'augmentation de 9% des doubles nationaux actuellement 194 158. Cependant les Suisses ne sont plus que 160 074 car l'on constate une diminution de 2%.

Ce qui a été démontré ci-dessus n'a pas évolué régulièrement si on analyse la situation pays par pays, il en ressort des différences considérables. Tandis que la présence des Suisses augmentait dans 91 pays, elle diminuait dans 64 pays et restait stable dans 10 autres. Le

nombre des Suisses a fortement augmenté en Angleterre +15%, au Liechtenstein +8%, en Espagne +6% et aux Etats-Unis +4% tandis qu'il diminuait fortement en France -5%, en Belgique -35%, en Afrique du Sud -23%, en Italie -7% et en Nouvelle-Zélande -20%. Un record a été atteint par l'Iran, qui dans l'espace de trois ans a perdu 86% de Suisses uniquement.

Une diminution du nombre des Suisses uniquement, n'a pas forcément toujours l'effet d'une réduction sur la quantité totale des Suisses de l'étranger. Dans certains états, comme la Nouvelle-Zélande, l'Italie et la France le nombre des Suisses allait diminuant tandis que le total du nombre des Suisses de l'étranger augmentait. On trouve l'explication de ce phénomène, suivant les pays concernés, par leur politique du droit de cité. La plupart des états sont officiellement contre la multi-nationalité, mais l'acquisition de la double-nationalité est souvent favorisée par la législation du pays de résidence.

D'autres facteurs jouent sans doute un rôle important quant à l'évolution de la présence des Suisses à l'étranger. Particulièrement celui de l'influence du changement de l'émigration suisse vers de nouveaux pays. Cette tendance est avant tout remarquée par la forte augmentation des colonies suisses en Egypte, au Kenya, en Libye, à Panama, en Arabie-Saoudite, à Hong-Kong et en Thaïlande. Cela ne signifie pas que les pays classiques de l'émigration aient perdu de leur attrait. Les Etats-Unis, le Canada et peut-être un peu moins l'Australie ont toujours une force d'attraction assez considérable sur les émigrants. Les nouveaux chiffres publiés par l'office fédéral pour les étrangers soulignent l'importance qu'aura toujours la 5^e Suisse pour notre pays.

En comparaison avec la Suisse, les 350 000 Suisses de l'étranger forment un canton de la grandeur de celui de Genève. Jörg Kistler

Action nationalité

Du nouveau

Lors de la session d'automne des Chambres fédérales, le Conseil national s'est penché sur l'initiative de notre Organisation lancée par notre président, M. Alfred Weber, et a pris la décision de confier au Conseil fédéral la mise sur pied d'un texte devant aboutir à une révision partielle de la Constitution fédérale qui permettra aux Suissesses, quel que soit leur lieu de résidence dans le monde, de transmettre leur nationalité helvétique à leurs enfants.

C'est un résultat fort positif, mais il convient de ne pas pavoiser trop tôt. En effet, la Suisse connaissant le système parlementaire bicaméral, le Conseil des Etats devra encore se prononcer sur cet objet qui sera très certainement à son ordre du jour de sa séance de décembre, et **s'il suit** le Conseil national, il appartiendra alors au peuple suisse et aux cantons de prendre position dans le secret des urnes.

Un pas important a donc été franchi, gageons qu'il en sera de même pour ceux qui restent à parcourir.

Lucien Paillard

Coin des lecteurs

La «Revue», utile à tous les Suisses résidant à l'étranger

La «Revue» n'est pas un journal à sensation, il informe les Suisses résidant à l'étranger sur les nouvelles lois fédérales et les décisions prises ainsi que sur les formalités à remplir afin de garder le droit de cité. Ainsi des relations peuvent être entretenues avec les pays d'origine.

Bien souvent on ne lit pas la «Revue» avec assez d'attention. Ceci se passa dans notre famille: le 1^{er} décembre 1972, ma fille épousa Norbert Buchholzer, un argentin. Ni ma fille ni moi-même ne pensèrent à ce qui pourrait arriver. Quelques semaines après, je me rendis à Linea Cuchilla. Par hasard je rencontrai un ami. Il me demanda si ma fille avait annoncé le changement de son état civil à l'ambassade. Je lui dis que non et demandai pourquoi. Il répondit qu'il avait lu dans la «revue» que cette démarche était très importante afin de conserver sa nationalité suisse. Cette histoire ne nous laissa pas en paix. Après des recherches auprès de l'ambassade de Suisse, nous apprîmes qu'au nom de la loi, ma fille avait perdu sa nationalité. Nous n'avions pas lu la «Revue» assez attentivement!

Il y a quelques semaines, nous lûmes dans la «Revue» qu'une demande était possible afin de récupérer sa nationalité. Ma fille commença aussitôt à rassembler les documents nécessaires. Finalement, elle reçut à nouveau sa nationalité. Combien de démarches et combien de travail aurions-nous pu éviter aux autorités suisses si nous avions été attentifs.

Oscar Minder,
Misiones, Argentinien



Une nouvelle prestation de la SSR

La Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) enrichit la gamme de ses prestations en éditant deux fois par mois, sur cassette vidéo, un résumé des émissions sportives nationales et internationales diffusées durant la quinzaine écoulée. Ces cassettes peuvent être obtenues dans les commerces spécialisés à partir de mi-septembre. Il est par ailleurs prévu d'élargir la prestation à une rubrique «informations suisses» au printemps 1982.

Ces cassettes devraient permettre à des entreprises suisses établies à

l'étranger, à des agences de voyage, hôtels, etc. d'offrir à leurs clients et collaborateurs un reflet des émissions sportives de la télévision suisse. Mais elles présentent aussi un attrait pour les compagnies aériennes, par exemple, ou les clubs suisses à l'étranger. Des copies seront également remises à toute personne intéressée. L'offre se limite pour l'instant à des cassettes commentées en allemand. Il s'agit dans un premier temps de tester les réactions du public à cette nouveauté. Mais l'édition de cassettes commentées en français et en italien est d'ores et déjà à l'étude.

Le prix d'un abonnement mensuel (2 cassettes vidéo) sera de Frs. 250.- environ. Nous sommes volontiers disposés à vous soumettre une offre concrète, sur la base des indications détaillées que vous nous fournirez.



Talon

Revue sportive de la télévision suisse

Un résumé d'émissions sportives (durée: 45 minutes au minimum) sera édité sur cassette vidéo tous les quinze jours (pour les détails, voir texte annexé).

Supports de programmes

La SSR travaille avec le système TV PAL, 625 lignes. Les cassettes vidéo qu'elle livre sont des cassettes U-matic, VHS ou Betamax.

Indiquez-nous, s.v.p.,

- Si vous pouvez utiliser PAL 625. oui/non
- Si ce n'est pas le cas, quel autre système (par exemple NTSC, SECAM, etc.)? _____
- Quel système de cassettes (U-matic, VHS, Betamax)? _____
- Le club dispose-t-il d'un enregistreur vidéo? oui/non
- Y a-t-il des membres du club qui disposent d'un appareil vidéo et qui s'intéressent à l'acquisition des cassettes oui/non

Manière de procéder

Nous nous intéressons aux cassettes et vous prions de nous faire connaître les conditions. oui/non

Veuillez nous faire parvenir une cassette-échantillon (PAL 625/Betamax) au prix de Frs. 65.-, port compris. oui/non

Adresse: _____

Date: _____

Signature: _____

Retourner à: Société suisse de radiodiffusion et télévision, vente des programmes, case postale, 3000 Berne 15, téléphone 031 43 91 11, télex 33161.

PS: Nous nous intéressons à la cassette comportant les informations suisses (pour les détails, voir texte annexé).

oui/non